



Réclamation d'une créance d'assurance

Par **maxi35**, le **01/04/2011** à **14:26**

Bonjour, rnle garagiste me réclame le règlement d'une facture que l'assurance n'a pas réglé. a t'il le droit de me réclamer cette facture alors que la prise en charge dit clairement que je ne doit pas payer? rnrnde plus, il a vendu son entreprise, peut il réclamer une créance après avoir vendu cette entreprise?rnrnsalutations distinguées.

Par **francis050350**, le **01/04/2011** à **18:22**

Bonjour , rnBien entendu c'est l'entreprise qui est créancière .Si l'assurance ne vous a pas couvert c'est le garagiste que vous devez régler .rnCependant ATTENTION si l'entreprise a été vendue surtout ne payez pas le garagiste ancien mais le nouvel entrepreneur. Si vous payez le précédent vous ne pourrez pas échapper à un 2ème paiement , bien entendu s'il s'agit d'une cession de l'universalité du fonds de commerce.rnATTENTION , le garagiste agit là comme un filou et vous pouvez lui dire que vous déposerez plainte pour tentative d'escroquerie.